

Démarche	: Signalement de dégâts à des cultures, ou à des biens ou de prédation sur un élevage par un animal sauvage
Organisme	: Pôle chasse

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Cette démarche est destinée à saisir l'administration préfectorale (direction départementale des territoires) de dégâts occasionnées par un animal sauvage qui occasionne un dégâts sur un élevage ou des biens privés ou publics ou cultures agricoles, dans le but de faire intervenir si cela est possible et justifié, les lieutenants de louveterie, sur arrêté préfectoral et informer la fédération des chasseurs qui pourra solliciter l'intervention des chasseurs en période d'ouverture de la chasse et sur des territoires chassables.

Cette déclaration concerne pas les plaintes pour des dégâts occasionnées par des animaux d'espèces domestiques (porcs, chiens, pigeon touriers ...) ni protégées (rapaces, cormorans, choucas des tours, loup ...).

Elle n'a pas pour but de solliciter d'indemnisation.

Pour une demande d'expertise pour indemnisation de dégâts agricoles causés par du grand gibier (cerf, sanglier, chevreuil), vous devez contacter la fédération départementale des chasseurs en appelant le 05 62 71 59 39 ou en adressant un courriel à : fdc31@chasseurdefrance.com

Pour optimiser la saisie sur cette démarche et permettre de localiser le lien de dégâts, vous devez utiliser le navigateur web EDGE ou Chromium.

Finalité de cette démarche.

Cette démarche est destinée à informer l'administration de problèmes actuels afin d'y répondre et d'y apporter une solution.

Il ne peut s'agir de problèmes d'ordre général ou passés.

Ce signalement ne constitue pas une demande d'indemnisation de dégâts ou de sinistre causés par un animal sauvage.

Pour toute demande d'indemnisation à des professionnels pour des dégâts sur des cultures agricoles, vous devez contacter la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Garonne située 23 chemin de Laveran, 31390 CARBONNE ; 05 62 71 59 39 ; fdc31@chasseurdefrance.com

Signalement de dégâts à des cultures, ou à des biens ou de prédation sur un élevage par un animal

Definition du demandeur

Veuillez préciser le statut du demandeur en le sélectionnant dans la liste.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Particulier
- Cultivateur, professionnel (propriétaire ou fermier)
- Éleveur professionnel
- Municipalité / collectivité / établissement public
- Entreprise privée ou publique

Téléphone portable de la personne à contacter.

Le numéro de téléphone portable de la personne qui pourra se rendre sur place doit être renseigné.
Elle sera contactée pour plus de renseignement et pour une prise un rendez-vous sur le lieu des dégâts.

Date du dégât constaté

Nature des dégâts chez un particulier

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Atteinte à un jardin privatif
- Atteinte à animal de bassecours ou familiers
- Atteinte à une construction (habitation, piscine, clôture...)
- Atteinte à potager, vigne ou verger non professionnel

Nature des dégâts à une activité de cultivateur professionnel

Précisez la nature parmi les propositions qui s'y rapprochent

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Atteinte à des cultures céréalière et de plein champs
- Atteinte à une culture maraîchère
- Atteinte à des bâtiments ou serres de cultures

Nature des dégâts à une activité d'élevage professionnel

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Atteinte à un élevage aviaire (perte animale)
- Atteinte à un élevage ovin / caprin / bovin /équin (blessure ou mort d'un ou plusieurs animaux)
- Atteinte aux structures d'un bâtiment d'élevage

Municipalité / collectivité / établissement public

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Dégâts sur terrains de sport et /ou leurs équipements
- Dégâts dans des jardins ou massifs de plantations publics
- Dégâts à des bâtiments publics
- Collisions routière avec des animaux de la faune sauvage

Signalement de dégâts à des cultures, ou à des biens ou de prédation sur un élevage par un animal

Nature des dégâts à une entreprise privée ou publique

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Dégradation de bâtiments
- Dégradation de stade de sport ou installations sportives
- Dégradation des terrains privés de l'entreprise

Renseignez votre numéro de SIRET indispensable

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Veuillez quantifier le préjudice et en estimer sa surface ou son nombre suivant le cas (M²)

Pour une culture évaluer la surface (ex. 100m² de semis de maïs)

Pour des pertes en pièce ou en spécimen en préciser le nombre (exemple 4 canards, 10 ceps de vigne ...)

Evaluation de la perte financière ou de la valeur du préjudice en €

Exemple pour la perte de 10 poules à 12€ inscrire 120 €

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Photos ou autres documents pour aider à caractériser le préjudice

Vous pouvez joindre des photos des dégâts constatés

Choix multiple

Veuillez désigner le ou les espèces animales qui d'après vous causent ces dégâts

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Sanglier
- Blaireau
- Renard
- Lapin
- Lièvre
- Chevreuil (Capréolus capréolus)
- Cerf, biche (Cervus elaphus)
- Daim
- Ragondin
- Pigeon ramier (Columba palumbus) (et non le pigeon des clochers)
- Corneille noire

Signalement de dégâts à des cultures, ou à des biens ou de prédation sur un élevage par un animal

- Corbeau freux
- Pie bavarde
- Geai des chênes
- Martre
- Fouine
- Étourneau sansonnet

Commune concernée

Précisez la ou les communes concernées

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Agassac
- Aignes
- Aigrefeuille
- Alan
- Albiac
- Ambax
- Anan
- Antichan-de-Frontignes
- Antignac
- Arbas
- Arbon
- Ardiège
- Arguenos
- Argut-Dessous
- Arlos
- Arnaud-Guilhem
- Artigue
- Aspet
- Aspret-Sarrat
- Aucamville
- Aulon
- Auragne
- Aureville
- Auriac-sur-Vendinelle
- Auribail

Signalement de dégâts à des cultures, ou à des biens ou de prédation sur un élevage par un animal

- Aurignac
- Aurin
- Ausseing
- Ausson
- Aussonne
- Auterive
- Auzas
- Auzeville-Tolosane
- Auzielle
- Avignonet-Lauragais
- Ayguesvives
- Azas
- Bachas
- Bachos
- Bagiry
- Bagnères-de-Luchon
- Balesta
- Balma
- Barbazan
- Baren
- Bax
- Baziège
- Bazus
- Beauchalot
- Beaufort
- Beaumont-sur-Lèze
- Beaupuy
- Beauteville
- Beauville
- Beauzelle
- Belberaud
- Belbèze-de-Lauragais
- Belbèze-en-Comminges
-

Signalement de dégâts à des cultures, ou à des biens ou de prédation sur un élevage par un animal

- Bellegarde-Sainte-Marie
- Belleserre
- Benque
- Benque-Dessous-et-Dessus
- Bérat
- Bessières
- Bezins-Garraux
- Billière
- Binos
- Blagnac
- Blajan
- Bois-de-la-Pierre
- Boissède
- Bondigoux
- Bonrepos-Riquet
- Bonrepos-sur-Aussonnelle
- Bordes-de-Rivière
- Boudrac
- Bouloc
- Boulogne-sur-Gesse
- Bourg-d'Oueil
- Bourg-Saint-Bernard
- Boussan
- Boussens
- Boutx
- Bouzin
- Bragayrac
- Bretx
- Brignemont
- Bruguières
- Burgalays
- Buzet-sur-Tarn
- Cabanac-Cazaux
-

Signalement de dégâts à des cultures, ou à des biens ou de prédation sur un élevage par un animal

- Cadours
- Caignac
- Calmont
- Cambernard
- Cambiac
- Canens
- Capens
- Caragoudes
- Caraman
- Carbonne
- Cardeilhac
- Cassagnabère-Tournas
- Cassagne
- Castagnac
- Castagnède
- Castanet-Tolosan
- Castelbiague
- Castelgaillard
- Castelginest
- Castelmauropou
- Castelnau-d'Estréfonds
- Castelnau-Picampeau
- Castéra-Vignoles
- Casties-Labrande
- Castillon-de-Larboust
- Castillon-de-Saint-Martory
- Cathervielle
- Caubiac
- Caubous
- Caujac
- Cazac
- Cazaril-Tambourès
- Cazarilh-Laspènes
-

Signalement de dégâts à des cultures, ou à des biens ou de prédation sur un élevage par un animal

- Cazaux-Layrisse
- Cazeaux-de-Larboust
- Cazeneuve-Montaut
- Cazères
- Cépet
- Cessales
- Charlas
- Chaum
- Chein-Dessus
- Ciadoux
- Cier-de-Luchon
- Cier-de-Rivière
- Cierp-Gaud
- Cintegabelle
- Cirès
- Clarac
- Clermont-le-Fort
- Cornebarrieu
- Corronsac
- Coueilles
- Couladère
- Couret
- Cox
- Cugnaux
- Cuguron
- Daux
- Deyme
- Donneville
- Drémil-Lafage
- Drudas
- Eaunes
- Empeaux
- Encausse-les-Thermes
-

Signalement de dégâts à des cultures, ou à des biens ou de prédation sur un élevage par un animal

- Escalquens
- Escanecrabe
- Escoulis
- Espanès
- Esparron
- Esperce
- Estadens
- Estancarbon
- Estéños
- Eup
- Fabas
- Falga
- Fenouillet
- Figarol
- Flourens
- Folcarde
- Fonbeauzard
- Fonsorbes
- Fontenilles
- Forques
- Fos
- Fougaron
- Fourquevaux
- Francarville
- Francazal
- Francon
- Franquevielle
- Fronsac
- Frontignan-de-Comminges
- Frontignan-Savès
- Fronton
- Frouzins
- Fustignac
-

Signalement de dégâts à des cultures, ou à des biens ou de prédation sur un élevage par un animal

- Gaillac-Toulza
- Galié
- Ganties
- Garac
- Gardouch
- Gargas
- Garidech
- Garin
- Gauré
- Gémil
- Génos
- Gensac-de-Boulogne
- Gensac-sur-Garonne
- Gibel
- Gouaux-de-Larboust
- Gouaux-de-Luchon
- Goudex
- Gourdan-Polignan
- Goutevernisse
- Gouzens
- Goyrans
- Gragnague
- Gratens
- Gratentour
- Grazac
- Grenade
- Grépiac
- Guran
- Herran
- His
- Huos
- Issus
- Izaut-de-l'Hôtel
-

Signalement de dégâts à des cultures, ou à des biens ou de prédation sur un élevage par un animal

- Juzes
- Juzet-d'Izaut
- Juzet-de-Luchon
- L'Isle-en-Dodon
- La Magdelaine-sur-Tarn
- La Salvetat-Lauragais
- La Salvetat-Saint-Gilles
- Labarthe-Inard
- Labarthe-Rivière
- Labarthe-sur-Lèze
- Labastide-Beauvoir
- Labastide-Clermont
- Labastide-Paumès
- Labastide-Saint-Sernin
- Labastidette
- Labège
- Labroquère
- Labruyère-Dorsa
- Lacaugne
- Lacroix-Falgarde
- Laffite-Toupière
- Lafitte-Vigordane
- Lagarde
- Lagardelle-sur-Lèze
- Lagrâce-Dieu
- Lagraulet-Saint-Nicolas
- Lahage
- Lahitère
- Lalouret-Laffiteau
- Lamasquère
- Landorthe
- Lanta
- Lapeyrère
-

Signalement de dégâts à des cultures, ou à des biens ou de prédation sur un élevage par un animal

- Larcan
- Laréole
- Larra
- Larroque
- Lasserre-Pradère
- Latoue
- Latour
- Latrape
- Launac
- Lautignac
- Lauzerville
- Lavalette
- Lavelanet-de-Comminges
- Lavernose-Lacasse
- Layrac-sur-Tarn
- Le Born
- Le Burgaud
- Le Cabanial
- Le Castéra
- Le Cuing
- Le Faget
- Le Fauga
- Le Fousseret
- Le Fréchet
- Le Grès
- Le Pin-Murelet
- Le Plan
- Lécussan
- Lège
- Léguevin
- Les Tourreilles
- Lescuns
- Lespinasse
-

Signalement de dégâts à des cultures, ou à des biens ou de prédation sur un élevage par un animal

- Lespugue
- Lestelle-de-Saint-Martory
- Lévignac
- Lherm
- Lieoux
- Lilhac
- Lodes
- Longages
- Loubens-Lauragais
- Loudet
- Lourde
- Luscan
- Lussan-Adeilhac
- Lux
- Mailholas
- Malvezie
- Mancioux
- Mane
- Marignac
- Marignac-Lasclares
- Marignac-Laspayres
- Marliac
- Marquefave
- Marsoulas
- Martisserre
- Martres-de-Rivière
- Martres-Tolosane
- Mascarville
- Massabrac
- Mauran
- Mauremont
- Maurens
- Mauressac
-

Signalement de dégâts à des cultures, ou à des biens ou de prédation sur un élevage par un animal

- Mauvaisin
- Mauvezin
- Mauzac
- Mayrègne
- Mazères-sur-Salat
- Melles
- Menville
- Mérenvielle
- Merville
- Merville
- Milhas
- Mirambeau
- Miramont-de-Comminges
- Miremont
- Mirepoix-sur-Tarn
- Molas
- Moncaup
- Mondavezan
- Mondilhan
- Mondonville
- Mondouzil
- Monès
- Monestrol
- Mons
- Mont-de-Galié
- Montaigut-sur-Save
- Montastruc-de-Salies
- Montastruc-la-Conseillère
- Montastruc-Savès
- Montauban-de-Luchon
- Montaut
- Montberaud
- Montbernard
-

Signalement de dégâts à des cultures, ou à des biens ou de prédation sur un élevage par un animal

- Montbrun-Bocage
- Montbrun-Lauragais
- Montclar-de-Comminges
- Montclar-Lauragais
- Montégut-Bourjac
- Montégut-Lauragais
- Montespan
- Montesquieu-Guittaut
- Montesquieu-Lauragais
- Montesquieu-Volvestre
- Montgaillard-de-Salies
- Montgaillard-Lauragais
- Montgaillard-sur-Save
- Montgazin
- Montgeard
- Montiscard
- Montgras
- Montjoire
- Montlaur
- Montmaurin
- Montoulieu-Saint-Bernard
- Montoussin
- Montpitol
- Montrabé
- Montréjeau
- Montsaunès
- Mourvilles-Basses
- Mourvilles-Hautes
- Moustajon
- Muret
- Nailloux
- Nénigan
- Nizan-Gesse
-

Signalement de dégâts à des cultures, ou à des biens ou de prédation sur un élevage par un animal

- Nogaret
- Noueilles
- Odars
- Ondes
- Oô
- Ore
- Palaminy
- Paulhac
- Payssous
- Péchabou
- Pechbonnieu
- Pechbusque
- Péguilhan
- Pelleport
- Peyrissas
- Peyrouzet
- Peyssies
- Pibrac
- Pin-Balma
- Pins-Justaret
- Pinsaguel
- Plagne
- Plagnole
- Plaisance-du-Touch
- Pointis-de-Rivière
- Pointis-Inard
- Polastron
- Pompetuzat
- Ponlat-Taillebourg
- Portet-d'Aspet
- Portet-de-Luchon
- Portet-sur-Garonne
- Poubeau
-

Signalement de dégâts à des cultures, ou à des biens ou de prédation sur un élevage par un animal

- Pouy-de-Touges
- Pouze
- Préserville
- Proupiary
- Prunet
- Puydaniel
- Puymaurin
- Puysségur
- Quint-Fonsegrives
- Ramonville Saint-Agne
- Razecueillé
- Rebigue
- Régades
- Renneville
- Revel
- Rieucazé
- Rieumajou
- Rieumes
- Rieux-Volvestre
- Riolas
- Roquefort-sur-Garonne
- Roques
- Roquesérière
- Roquettes
- Rouède
- Rouffiac-Tolosan
- Roumens
- Sabonnères
- Saccourvielle
- Saiguède
- Saint-Alban
- Saint-André
- Saint-Araille
-

Signalement de dégâts à des cultures, ou à des biens ou de prédation sur un élevage par un animal

- Saint-Béat-Lez
- Saint-Bertrand-de-Comminges
- Saint-Cézert
- Saint-Christaud
- Saint-Clar-de-Rivière
- Saint-Élix-le-Château
- Saint-Élix-Séglan
- Saint-Félix-Lauragais
- Saint-Ferréol-de-Comminges
- Saint-Frajou
- Saint-Gaudens
- Saint-Geniès-Bellevue
- Saint-Germier
- Saint-Hilaire
- Saint-Ignan
- Saint-Jean-Lherm
- Saint-Jory
- Saint-Julia
- Saint-Julien-sur-Garonne
- Saint-Lary-Boujean
- Saint-Laurent
- Saint-Léon
- Saint-Loup-Cammas
- Saint-Loup-en-Comminges
- Saint-Lys
- Saint-Mamet
- Saint-Marcel-Paulel
- Saint-Marcet
- Saint-Martory
- Saint-Médard
- Saint-Michel
- Saint-Orens-de-Gameville
- Saint-Paul-d'Oueil
-

Signalement de dégâts à des cultures, ou à des biens ou de prédation sur un élevage par un animal

- Saint-Pé-d'Ardet
- Saint-Pé-Delbosc
- Saint-Pierre
- Saint-Pierre-de-Lages
- Saint-Plancard
- Saint-Rome
- Saint-Rustice
- Saint-Sauveur
- Saint-Sulpice-sur-Lèze
- Saint-Thomas
- Saint-Vincent
- Sainte-Foy-d'Aigrefeuille
- Sainte-Foy-de-Peyrolières
- Sainte-Livrade
- Sajas
- Saleich
- Salerm
- Salies-du-Salat
- Salles-et-Pratviel
- Salles-sur-Garonne
- Saman
- Samouillan
- Sana
- Sarrecave
- Sarremezan
- Saubens
- Saussens
- Sauveterre-de-Comminges
- Saux-et-Pomarède
- Savarthès
- Savères
- Sédeilhac
- Ségreville
-

Signalement de dégâts à des cultures, ou à des biens ou de prédation sur un élevage par un animal

- Seilhan
- Sénarens
- Sengouagnet
- Sepx
- Seyre
- Seysses
- Signac
- Sode
- Soueich
- Tarabel
- Terrebasse
- Thil
- Touille
- Toulouse
- Tournefeuille
- Toutens
- Trébons-de-Luchon
- Trébons-sur-la-Grasse
- Urau
- Vacquiers
- Valcabrère
- Valentine
- Vallègue
- Vallesvilles
- Varennes
- Vaudreuil
- Vaux
- Vendine
- Venerque
- Verfeil
- Vernet
- Vieille-Toulouse
- Vieillevigne
-

Signalement de dégâts à des cultures, ou à des biens ou de prédation sur un élevage par un animal

- Vigoulet-Auzil
- Villariès
- Villate
- Villaudric
- Villefranche-de-Lauragais
- Villematier
- Villemur-sur-Tarn
- Villeneuve-de-Rivière
- Villeneuve-Lécussan
- Villeneuve-lès-Bouloc
- Villeneuve-Tolosane
- Villenouvelle
- Saint-Jean

Veuillez préciser l'adresse précise du lieu concerné par le sinistre

Localisation sur carte

Les chasseurs ont ils été sollicités ?

En période pendant laquelle la chasse est ouverte, les chasseurs sont chargés de réguler le gibier sur les territoires chassables.

Il doivent être sollicités avant d'entreprendre une démarche auprès de l'administration.

Sur le territoires non chassables où en période de fermeture de la chasse, l'administration peut être sollicitée pour un problème de gibier.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Qui avez-vous contacté (non de chasseur ou du président d'association contacté)

Attendu suite à cette demande.

Veuillez préciser si cette démarche constitue un simple signalement (déclaration) ou si vous sollicitez une intervention administrative (opération de destruction d'animaux par des louvetiers)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Signalement

